



Communication aux membres : Les chantiers restent ouverts

Chers membres,

Si le Conseil d'Etat a pris de nouvelles mesures pour restreindre la propagation du virus en limitant les contacts sociaux au strict minimum, mesures nécessaires que nous saluons et que nous vous encourageons à respecter dans vos entreprises, cela ne touche pas la construction et son approvisionnement.

Le Conseil d'Etat par M. Christophe Darbellay a, lors de la séance de la *task force* nommée à cet effet, bien relevé que les chantiers restent et resteraient ouverts, qu'il s'agissait d'une priorité de les maintenir tout en demandant de la part des entreprises une application stricte des règles de précaution et une adaptation de leur organisation en matière de locaux, de transport de personnel, de livraison de repas...

Selon les informations de ce jour, certains hôtels recevront une autorisation exceptionnelle d'héberger des travailleurs frontaliers. Les restaurateurs pourront effectuer un service take away, des livraisons à domicile, respectivement sur chantier à condition de respecter strictement les normes sanitaires et d'hygiène. Le transit international des marchandises demeure ouvert, mais subira certainement des perturbations.

En conséquence, nulle entreprise occupée sur un chantier ne peut et ne doit s'absenter ou reporter ses travaux de sa propre initiative sous peine de ralentir de manière fautive les autres corps de métier actifs sur le chantier et d'engager sa responsabilité face au Maître d'ouvrage.

Pour ce qui de la réduction de l'horaire de travail, la problématique des contrats de travail de durée déterminée, qui n'ouvre aucun droit en l'état est discutée au niveau de la Confédération. Nous ne saurions trop, en l'état, vous conseiller de ne pas recourir à de tels contrats, mais de conclure des contrats de durée indéterminée ou d'avoir recours au travail temporaire.

Ce sont les informations que nous pouvons donner à l'heure actuelle et qui seront revues selon les décisions des autorités politiques et sanitaires.

Personnes de contact :

AVE

- Serge Métrailler 079 794 66 34
- Alain Métrailler 079 230 99 77